

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 07/04/2025

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Chloé ANDRO, Claudie SIMON, Christelle GUEZENGAR, Armelle RONARC'H, Jacqueline JAFFRY, Christine LE GOFF LE PESQUE

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Olivier LAURAIN, Jacques DYONIZIAK, Mickaël LE COZ, Thierry ARNOULT, Patrick PERENNOU

Absents excusés : Alexandra MAZEAS (pouvoir à Nelly VIVIEN)

Secrétaire de séance : Michèle BUREL

Objet : Délibération n°2025-0014 – Amortissement du fonds de concours assainissement

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que pour les fonds de concours qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études, la durée d'amortissement est fixée à 5 ans et à 30 ans pour les fonds de concours finançant des biens immobiliers ou les installations.

Le fonds de concours pour les travaux d'assainissement doit donc être amorti sur 30 ans ce qui correspond à un montant annuel de 11 187,19 €.

Monsieur le Maire souligne que pour cette année 2025, le montant versé sera prorata temporis à la date de paiement du fonds de concours.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND acte de l'amortissement sur 30 ans du fonds de concours versé à la CCHPB pour les travaux d'assainissement.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 14 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Michèle BUREL



Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication